

Jeudi 16 septembre 2021

DÉLIBÉRATION N°2021-35

DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRÉSIDENT

Le jeudi 16 septembre 2021 à 11h, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis dans les locaux de Bouc-Bel-Air.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Sabrina AGRESTI-ROUBACHE - Michel BISSIÈRE - Christiane BOURBONNAUD - Marion COUTRIS -
Michaël DIAN - Adeline DUMON - Richard GALY - Bruno GENZANA - Sophie JOISSAINS –
Alexandra MASSON - Muriel MAYETTE-HOLTZ - Clémence PARODI - Virginie PIN - Elodie PRESLES -
Patrick RANCHAIN - Jean-Pierre RICHARD - Jean-Sébastien STEIL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Josy CHAMBON a donné sa procuration à Sophie JOISSAINS

Chantal EYMEOD a donné sa procuration à Jean-Pierre RICHARD

Michel KELEMENIS a donné sa procuration à Michaël DIAN

Bénédicte LEFEUVRE a donné sa procuration à Michel BISSIERE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

VU la délibération n°21-394 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 23 juillet 2021 désignant les membres élus, membres de droit et personnalités qualifiées du Conseil d'Administration d'Arsud,

Considérant :

- Que, conformément aux dispositions des articles 6 et 9 des statuts d'Arsud, le Conseil d'administration peut déléguer un certain nombre de ses pouvoirs à son Président,
- Que pour assurer la continuité du service et les missions dévolues à Arsud, le Président doit être autorisé à prendre un certain nombre de décision dans le respect des dispositions précitées.

Le Président propose au Conseil d'Administration :

Qu'il soit chargé, par délégation du Conseil d'Administration et pour la durée de son mandat :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- De créer, supprimer et modifier des régies de recettes et d'avances dans les conditions prévues aux articles R. 1617-1 et suivants du CGCT.

Après avoir délibéré, adopté à la majorité dont une abstention.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 16 septembre 2021

Le président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE

